



Dossier : DP 31547 21 U0093
Déposé le : 02/08/2021
Nom du demandeur : Monsieur Adrien FAGET et
Madame Mélanie GUIGNIER
2 place Achille Viadieu
31270 CUGNAUX
Adresse des travaux : 435 chemin de Couloume
31600 SEYSSES

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture :
Le : 02/12/2021

Affiché le 02/12/2021 jusqu'au 02/02/2022

Le Maire
à

Monsieur Adrien FAGET
2 place Achille Viadieu
31270 CUGNAUX

REJET TACITE

N° 2021U-276

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, le 02/08/2021, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, pour un projet d'édification de clôture situé 435 chemin de Couloume à SEYSSES.

Dans un courrier daté du 11/08/2021 et qui vous a été envoyé par courrier électronique le 11/08/2021, l'administration vous a informé que votre dossier n'était pas complet.

Ces pièces complémentaires n'ayant pas été adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces, **vo**tre demande a fait l'objet d'un rejet tacite.

Je vous invite à reformuler votre demande, en l'accompagnant des pièces nécessaires à l'élaboration d'une réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Seysses, le 26 novembre 2021

Le Maire, Pour le Maire empêché
Jérôme BOUTELOUP, Magali Rahinat
1ère Adjointe au Maire